Permanence de renseignements pour les catholiques pendant la durée de l'Exposition de 4900

Le Comité pour la participation des Œuvres catholiques à l'Exposition universelle de 1900 a organisé, avec la haute approbation de Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Paris, pour la durée de l'Exposition, une Permanence de rensignements. Elle est située, 7, rue Coëtlogon (quartier Saint-Sulpice), entre les rues de Rennes et d'Assas.

Les catholiques français ou étrangers (1) trouveront à cette Permanence, d'une façon générale, toutes les indications qui pourront leur être utiles pour leur permettre de se rendre compte du mouvement religieux, soit dans l'Exposition elle-même, soit dans

Paris et ses environs.

D'une façon plus spéciale, ils seront notamment renseignés :

1º Sur la date et le lieu des principales cérémonies religieuses qui seront célébrées dans les paroisses, pèlerinages et sanctuaires;

2º Sur les heures des offices dans les principales églises (spécia-

lement celles qui avoisinent l'Exposition);

3º Sur l'indication des confesseurs parlant les diverses langues

étrangères;

4º Il leur sera fourni des renseignements et documents détaillés pour visiter avec fruit les principales classes de l'Exposition auxquelles ont participé les Œuvres catholiques;

5° Les renseignements surla date, l'horaire et le programme des divers Congrès intéressant les catholiques et qui doivent se tenir tant dans l'intérieur même de l'Exposition qu'en dehors d'elle ;

6º Les renseignements et documents nécessaires pour visiter et étudier en détail les œuvres et institutions diverses catholiques de

Paris et de ses environs;

7º Enfin les indications de fournisseurs, pensions et hôtels recommandés, ainsi que les organisations d'un caractère plus spécial, telles que le Home catholique international de la jeune fille.

A cette Permanence de renseignements sera annexé un salon de lecture et de correspondance où l'on trouvera les principaux journaux quotidiens; on y pourra consulter un grand nombre de revues catholiques françaises ou étrangères et des documents multiples sur la plupart des œuvres d'éducation, de charité, de solidarité, de mutualité et d'assistance.

Cette Permanence est ouverte à partir du 1er mai : le matin de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2; l'après-midi de 1 h. 1/2 à 6 heures. Elle est située au fond de la cour de la maison 7, rue Coëtlogon, au premier

à gauche.

Elle est fermée les dimanches et jours fériés.

## De sages Conseils

Il n'est pas possible, dans notre cadre restreint, de publier in extenso, le discours que M. de Marcère vient de prononcer à Passy,

<sup>(1)</sup> Les renseignements pourront être donnés en français, allemand, anglais, espagnol et italien.